



**LA SOUS-PRÉFECTURE DE SARCELLES VOUS INFORME DES DÉLAIS MOYENS
CONSTATÉS AU COURS DU 3ÈME TRIMESTRE 2012**

DÉLAI MOYEN DE DÉLIVRANCE DU TITRE AU GUICHET	
Certificat Provisoire d'Immatriculation délivré au guichet	35 minutes
Permis de conduire délivré au guichet	30 minutes
DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT *	
Certificat Provisoire d'Immatriculation délivré par courrier	3 jours
Permis de conduire délivré par courrier	8 jours
<p style="text-align: center;">Carte nationale d'identité</p> <p>Correspond <u>au délai d'instruction par la sous-préfecture</u> des demandes déposées en mairies.</p>  <p>Ne sont pas pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le délai de transmission à la sous-préfecture des dossiers déposés en mairies. -le délai de fabrication du titre par le centre de production à qui est adressée la demande après vérification par les services de la sous-préfecture. 	2 jours
<p style="text-align: center;">Passeport biométrique</p> <p>Correspond <u>au délai d'instruction par la sous-préfecture</u> des demandes déposées en mairies.</p>  <p>Ne sont pas pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le délai de transmission à la sous-préfecture des dossiers déposés en mairies. -le délai de fabrication du titre par le centre de production à qui est adressée la demande après vérification par les services de la 	Depuis octobre 2011 les demandes de passeport sont traitées par la Préfecture de Cergy
Délai moyen de réponse aux réclamations par courrier ou courriel	6 jours
Délai moyen de réponse aux demandes d'information par courrier ou courriel	9 jours

**Les délais sont calculés en jours calendaires (y compris week ends et jours fériés). Ils ne comprennent pas le délai d'envoi postal.*

Mis à jour le 09 octobre 2012